

# Liste des produits de qualité

respectant un cahier des charges agréé de production agricole  
(hors production biologique)

L'article 1<sup>er</sup>, 16° de l'AGW du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole précise que les **produits de qualité** sont les **produits de qualité visés aux articles D.171 à D.184 du Code wallon de l'Agriculture**.

Il s'agit :

- des produits émergeant aux systèmes européens de qualité :
  - AOP, IGP, STG et mentions traditionnelles en vins (art. D.172),
  - Mentions réservées prévues par les règlements 543/2008 et 589/2008 (art. D.174),
  - Production BIO (art. D.175)
- du système régional de qualité différenciée (art. D.178 à D.184).

La liste ci-dessous mentionne les cahiers des charges contrôlés pour la production de produits de qualité, hors production biologique.

## 1. Cahiers des charges agréés dans le cadre des AOP, IGP, STG et mentions traditionnelles en vins

- ✓ Plate de Florenville - IGP (Certification par TerraCert)
- ✓ Lait de foin (vache, brebis et chèvre) - STG (Certification par Comité du Lait)
- ✓ Côtes de Sambre et Meuse - Vin AOP (Certification par SPW ARNE Direction Qualité et BEA)
- ✓ Vin de pays des jardins de Wallonie - Vin IGP (Certification par SPW ARNE Direction Qualité et BEA)
- ✓ Vin mousseux de qualité de Wallonie - Vin AOP (Certification par SPW ARNE Direction Qualité et BEA)
- ✓ Crémant de Wallonie - Vin AOP (Certification par SPW ARNE Direction Qualité et BEA)

## 2. Cahiers des charges conformes à la mention réservée « Sortant à l'extérieur » décrite à l'annexe V, c) du règlement (CE) 543/2008

- ✓ Poulet sortant à l'extérieur Ardenne Volaille - Abattage 56 jours (Contrôle SPW ARNE Direction Qualité et BEA)
- ✓ Coucou de Malines sortant à l'extérieur - Abattage 56 jours (Contrôle SPW ARNE Direction Qualité et BEA)

**3. Cahiers des charges conformes aux mentions réservées « Œufs de poules élevées en plein air » et « Œufs de poules élevées au sol » décrites à l'annexe II, 1 et 2 du règlement (CE) 589/2008**

- ✓ KAT (Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen e.V.-Allemagne) (Contrôle SPW ARNE Direction Qualité et BEA)
- ✓ IKB (Integrale KetenBeheersing - Pays-Bas) (Contrôle SPW ARNE Direction Qualité et BEA)

**4. Cahiers des charges agréés au titre de système régional de qualité différenciée**

**4.1. Pour la production de viande porcine :**

- ✓ Porc plein Air - AM d'agrément du 12/10/2016 (Certification TerraCert)
- ✓ Porc fermier - AM d'agrément du 21/02/2022 (Certification TerraCert)
- ✓ Le cochon bien-être - AM d'agrément du 9/08/2019 (Certification Inscert Partner)

**4.2. Pour la production de volailles :**

- ✓ Volailles de multiplication de qualité différenciée aux stades élevage et reproduction destinées à la production d'œufs à couver à vocation poussins de type chair (L'œuf d'Or) - AM d'agrément du 25/11/2015 (Certification Inscert Partner)
- ✓ Le foie gras mi-cuit de la ferme de la Sauvenière - AM d'agrément du 25/11/2015 (Certification TerraCert)

**4.3. Pour la production de céréales :**

- ✓ Farine Bayard - Agriculture raisonnée - AM d'agrément du 18/07/2005 (Certification TerraCert)